Actualités de la Trame verte et bleue et point sur l'installation des comités régionaux Trame verte et bleue



Les décrets Grenelle

- ✓ Décret du 28 juin 2011 relatif au Comité national « trames verte et bleue »
- ✓ Décret du 28 juin 2011 relatif aux Comités régionaux « trames verte et bleue »
- ✓ Projet de décret en Conseil d'État portant notamment adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques
 - Projet en cours d'élaboration sur lequel le CNTVB a été associé
 - Consultations réalisées ou prévues : CNPN, MIE, consultation du public, CCEN

Avant saisine du Conseil d'État



Les appels à projets SNB

Les appels à projets opérationnels

- ✓ Restauration de continuités écologiques sur les infrastructures existantes
 - 18 dossiers déposés
 - Principalement sur des RD, mais aussi deux projets déposés par RFF
 - Majoritairement pour les zones humides et les batraciens
 - Sélection annoncée en décembre
- ✓ Trame verte et bleue urbaine et restauration de friches
- ✓ Infrastructures agroécologiques
 - Lancement 17 octobre
 - Dépôt des dossiers pour le 10 janvier 2012

http://www.developpement-durable.gouv.fr/G-Trames-vertes-et-bleues-urbaines.html



Lien avec la recherche

Appel à propositions de recherche du MEDDTL Diva 3 en 2011

- 6 dossiers sélectionnés, 4 portant directement sur le lien entre agriculture et TVB
- Régions concernées : Bretagne, Rhône-Alpes, Bourgogne, Auvergne et Poitou-Charentes
- APR reconduit en 2012

Lancement d'un nouvel appel à projets de recherche du programme ITTECOP : ITTECOP 2012

- Dépôt des dossiers pour le 6 février 2012
- Valorisation par l'animation scientifique de cet APR des résultats de l'AAP « rétablissement de continuités écologiques sur les infrastructures existantes »

www.ittecop.fr



Le Comité national TVB



Installation du comité national TVB

Par la ministre et le secrétaire d'État au logement

Le 18 octobre 2011



Seconde réunion le 8 novembre 2011

Deux réunions exclusivement consacrées aux orientations nationales et au décret





Composition du CNTVB

- ✓ Comité placé auprès du Ministre chargé de l'environnement et de l'urbanisme
- √50 membres répartis dans 5 collèges :
 - Élus
 - État et ses établissements publics
 - Organismes socio-professionnels et usagers de la nature
 - Associations œuvrant pour la préservation de la nature et gestionnaires d'espace naturels
 - Scientifiques et personnalités qualifiées
- ✓ Un président assisté de deux vice-présidents





Missions du CNTVB

- Association à l'élaboration, à la mise à jour et au suivi des « Orientations nationales » et veille à la cohérence nationale de la TVB
- Lieu d'information, d'échange et de consultation sur tous les sujets ayant trait aux continuités écologiques, à leur préservation et à la remise en bon état de ces continuités, y compris en ce qui concerne les initiatives et avancées européennes et internationales
- Information sur les SRCE adoptés et possibilité d'émettre des recommandations lors de leur révision
- Information sur les travaux scientifiques menés sur les continuités écologiques, leur préservation ou leur remise en bon état
- Information sur les projets de loi, d'ordonnance et de décret et sur les documents de planification ou projets de portée géographique nationale, dès lors qu'ils traitent ou sont susceptibles d'avoir des effets sur les continuités écologiques (en particulier : examen de la compatibilité avec les « Orientations nationales » des projets de l'Etat et de ses établissements publics en matière de grandes infrastructures linéaires



Les comités régionaux TVB





Composition

- Comités présidés conjointement par le Président du Conseil régional et le Préfet de région
- Composition arrêtée pour 6 ans par le Président du Conseil régional et le Préfet de région :
 - <u>5 collèges</u> avec un seuil minimal de représentation à respecter :
 - Élus (30%)
 - État et ses établissements publics (15%)
 - Organismes socio-professionnels et usagers de la nature (20%)
 - Associations œuvrant pour la préservation de la nature et gestionnaires d'espace naturels (15%)
 - Scientifiques et personnalités qualifiées (5%)
 - Des <u>membres obligatoires</u> à intégrer (article L. 371-3 et D. 371-10 du code de l'environnement): représentants: de l'ensemble des départements de la région, des groupements de communes (aménagement de l'espace et urbanisme), des communes concernées, des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux, des associations de protection de l'environnement agréées, des partenaires socioprofessionnels



Avancement des démarches SRCE - novembre 2011

Travaux techniques engagés

 Réseaux écologiques ou études préalables existants (y compris pré-Grenelle) :

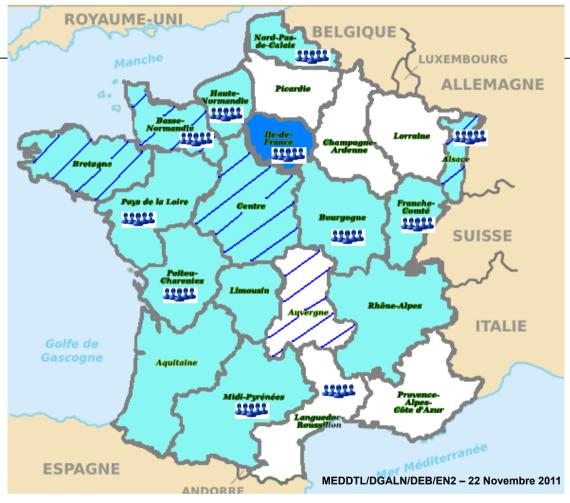
Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Centre, Franche-Comté, Ile-de-France, Lorraine, NPDC, Picardie, Rhône-Alpes

Étude élaboration du SRCE :

- ⇒ <u>Engagée</u>: Alsace, Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Haute-Normandie, Ile-de-France, Midi-Pyrénées, NPDC, Pays de Loire, Poitou-Charentes
- ⇒ En préparation (CC en cours ou publié) : Aquitaine, Auvergne, Bretagne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, PACA, Picardie, Rhône-Alpes



Modes d'organisation en vue du SRCE





Comité régional TVB installé



Installation prévue du Comité régional TVB fin 2011



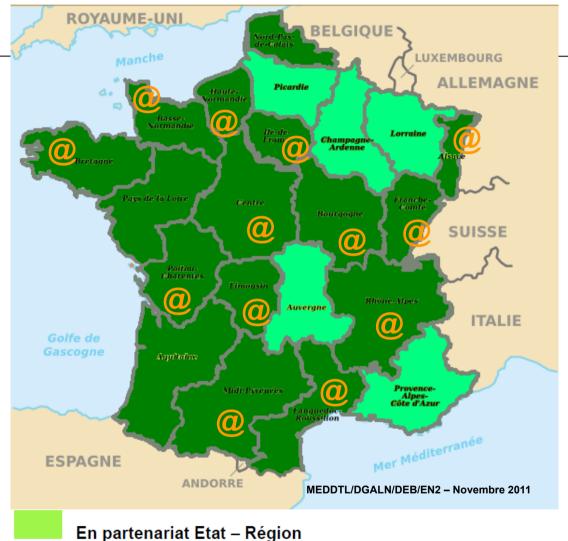
Comité régional de préfiguration mis en place



Ateliers participatifs mis en place



Préparation des démarches SRCE



En partenariat Etat – Région avec d'autres acteurs régionaux

Informations en ligne sur les démarches de SRCE engagées



Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Centre de ressources TVB

- Pour toutes les échelles
 - Du régional au local
- Pour tous les acteurs
 - Décideurs, professionnels directement impliqués, acteurs relais (médias, formateurs...), grand public
- Offrir une boite à outils multifonctionnelle et apporter un soutien méthodologique
- Les partenaires
 - MEDDTL, Atelier technique des espaces naturels, Cemagref, Fédération des parcs naturels régionaux, Muséum national d'histoire naturelle, Office national de l'eau et des milieux aquatiques, Office national de la chasse et de la faune sauvage

www.trameverteetbleue.fr

